

ICARE



N°1 - Mars 2006 - Prix Libre

POUR UNE LUTTE GLOBALE, POUR LA REAPPROPRIATION DE NOS VIES

Le mouvement anti-CPE /CPN qui se développe en ce moment, particulièrement dans les facs (vingt-trois universités en grève sur l'ensemble de la France, dont quinze avec blocage, depuis une, deux ou trois semaines pour certaines) est tout à fait réjouissant. Il montre que subsiste chez beaucoup une capacité de révolte qui ne réclame qu'un peu de solidarité et d'organisation collective pour s'exprimer.

Malgré cette effervescence incontestable, je trouve regrettable et significatif que les luttes se focalisent exclusivement sur cette réforme, sans chercher à développer une critique globale de la société et des inégalités sociales qui la fondent.

On dénonce le CPE mais on ne dénonce pas le système capitaliste qui fonctionne par essence sur l'exploitation de l'homme par l'homme, et qui est inhérent à nos « démocraties » -qu'elles soient de droite ou de gauche. On se bat pour des conditions de travail moins difficiles, mais peu de gens soulignent le fait que tout travail salarié s'apparente à une prostitution.

On dénonce la manière dont ces nouvelles lois sont imposées, mais peu admettent que le système tout entier est construit sur l'autorité de quelques uns qui décident à la place de la majorité, nos démocraties fonctionnant en réalité comme des oligarchies.

En AG dans ma fac, j'ai eu la tristesse d'entendre un intervenant affirmer que « c'est bien de lutter maintenant, mais il faudra surtout être là pour les élections de 2007 et ne pas voter à droite », et être applaudi. Les gens qui réagissent ainsi n'ont à mon avis pas compris que l'insécurité la plus essentielle réside dans le fait de déléguer son pouvoir et ses capacités d'action à des professionnels de la politique, quelle que soit leur tendance.

Pour être constructifs, je pense qu'il est nécessaire de replacer ces mesures dans la logique politique et économique qui les motivent, et qui n'est pas uniquement liée au « méchant gouvernement de droite » mais fondamentalement au fonctionnement des démocraties parlementaires : au fait d'élire des chefs et de travailler pour des patrons, deux réalités que ne supprimerait aucun gouvernement de gauche.

Pour moi, seule l'organisation libre des individus en vue de défendre leurs intérêts contre ceux de l'Etat et du capitalisme peut nous permettre de préserver notre dignité en refusant de demeurer des citoyens, passifs et manipulables.

Charlotte (08 mars 2006)

A quoi servent les « pédophiles » ?

par Claude Guillon

NOTES DÉSORDONNÉES EN PRÉLUDE A UN DÉBAT (consultables sur : <http://claudeguillon.internetdown.org>)

S'agissant d'ordre moral, j'indiquerai rapidement quelques-unes des pistes de réflexion et des interrogations que j'utilise dans l'élaboration d'un livre à paraître sur le rôle dévolu, dans les médias et l'imaginaire collectif, à la figure du « pédophile », et aux enseignements que nous pouvons en tirer quant à la manière dont le corps et l'érotisme sont vécus et socialisés.

Comment se fait-il que les rapports érotiques avec des « enfants », comportement que l'ont dit (découvre ?) extrêmement répandu, pour ne pas dire commun, et qui semble susciter (soudain ?) une réprobation unanime, ait pu perdurer dans l'ignorance (?), l'indifférence (?) ou la complicité (?) générales ?

S'il s'agit de rapports sans violence physique particulière, mais plutôt d'attouchements par exemple, on entend dire couramment qu'il faut « foutre la paix aux enfants ». Plus que la représentation, évidemment fantasmatique, de l'enfance comme moment de pureté, me frappe ici l'image très négative, violente, voire criminelle de la dite « sexualité ».

Autrement dit : la « sexualité », ces gestes honteux, ce crime, cette faute (?) que tout le monde commet (subit ?), les enfants la découvriront « bien assez tôt ». On remarque que la « sexualité » a un statut unique du point de vue de la mentalité éducative. En effet, on dira d'autres formes de contrainte (se lever tôt, aller à l'école cinq jours sur sept, obéir au maître, se taire, etc.), y compris de contrainte physique très violente exercée sur des nourrissons (supporter la faim, ne manger qu'à des heures fixées par d'autres, « se régler »), qu'elles doivent être imposées et intégrées le plus tôt possible. Il existe bien des violences, des souffrances, identifiées comme telles, et jugées formatrices.

On avance souvent l'idée que l'enfant, n'ayant ni information ni représentation de la « sexualité », ne peut être que traumatisé par sa découverte. Paradoxalement, on déplore aussi, que, du fait même de son ignorance, l'enfant n'ait pu, sauf violence particulière, réaliser le caractère immoral (?), délictueux, traumatisant (?), des gestes échangés ou subis. Le rapport « pédophilique » serait donc, pour l'enfant concerné, une initiation jugée prématurée (?), mal faite (?), brisant un tabou, un lien social (?). Mais dans cette hypothèse, quel peut être ce « lien », ce « secret » partagé (?) par les adultes, et dont les enfants doivent être écartés ? (Jusqu'à quel âge au fait ?)

Les campagnes de prévention cherchent à donner à l'enfant une image du « pédophile » ; elles donnent en creux une image de la « sexualité » comme gratification que les enfants peuvent légitimement refuser à l'adulte.

Dès lors, comment se fait-il qu'un garçon ou une fille de moins de quinze ans, auquel [le] la loi ne reconnaît pas le droit de refuser quoi que ce soit d'autre de ce que les adultes entendent lui imposer, soit supposé[e] ne pouvoir accepter ou désirer le plaisir charnel ?

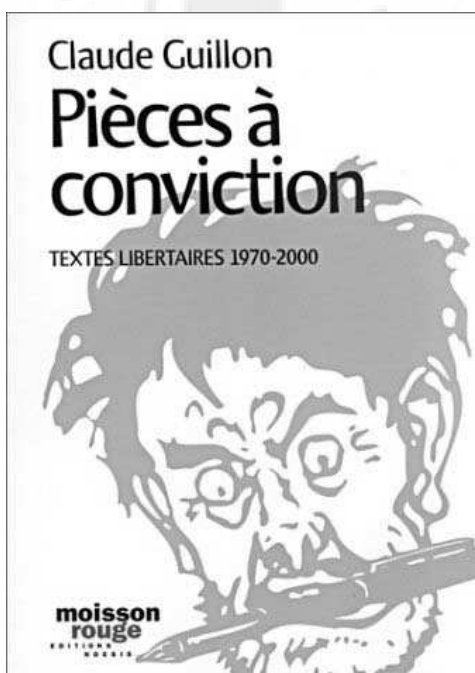
Difficile d'imaginer dans le discours dénonciateur de la « pédophilie », et le plus souvent (?) chez le « pédophile » lui-même, un rapport érotique autre que copié sur le modèle machiste-reproducteur : la pénétration (vaginale ou anale). Autrement dit, difficile d'imaginer un érotisme adapté au partenaire (en l'espèce, par hypothèse, un enfant impubère), quel que soit son âge, ses goûts, son histoire et son développement sexuel. Pourquoi un[e] amant[e] capable de tendresse et d'attention envers un[e] partenaire de trente ans, ne saurait-il/elle pas en faire montre avec un[e] partenaire de dix ans ?

Il n'est pas étonnant qu'en matière de « comportements sexuels », le pire soit réservé aux enfants, puisque l'ensemble des agissements adultes leur assigne le dernier rang dans la hiérarchie sociale, du point de vue du droit à la dignité, et le premier quant à la production de honte. Les parents ont honte de leurs enfants.

Les adultes ont honte d'eux-mêmes et de ce qu'ils s'infligent dans les rapports de sexe (hommes, le plus souvent) ou y subissent (femmes, le plus souvent).

La violence, la contrainte, le viol, ne semblent pas considérés seulement, et normalement oserais-je dire, comme des caricatures de la « sexualité » (on ne dit pas « érotisme », qui suppose culture hédoniste, jeu, etc.), mais comme une représentation fidèle de celle-ci, révélée trop tôt (?) aux enfants.

La prise de conscience (relative, confuse, et porteuse de régressions moralistes et théoriques) des violences (entre autres sexuelles) faites aux enfants, peut-elle ouvrir pour eux de nouveaux droits ?



Texte présent dans l'anthologie « Pièces à conviction : Textes libertaires (1970-2000) », moisson rouge.

INTERVIEW DE JOSEFINA GARCIA ARAMBURU

Voici le témoignage d'une militante communiste espagnole incarcérée actuellement en France, après avoir effectué dix-huit ans de prison en Espagne. Ses compagnons et elle sont jugés une deuxième fois pour des faits déjà punis en Espagne : ayant déjà fait de la prison pour leur appartenance aux GRAPO (Groupe de Résistance Antifasciste du Premier Octobre), on les juge en France en tant que membres du PCE(r) (Parti Communiste d'Espagne (reconstitué)), que les justices françaises et espagnoles prétendent lié aux GRAPO .

Je dois préciser que je désapprouve fondamentalement les positions politiques du PCE(r) en tant que parti d'obédience stalinienne ! Mais il me semble que les propos de Josefina sont assez éloquents quant au fonctionnement de la justice.

ICARE : Peux-tu te présenter, expliquer le contexte dans lequel toi et tes camarades avez été incarcérés une première fois en Espagne ?

JOSEFINA : Je m'appelle Josefina Garcia Aramburu (Fina). Je suis une militante communiste du Parti Communiste d'Espagne (reconstitué), qui a été mis hors la loi en Espagne en mars 2003. J'ai 53 ans et j'ai été arrêtée pour la première fois en Espagne, en juillet 1976, lors d'un état d'exception au Pays Basque. Cela signifiait que tu étais jugé par un Tribunal militaire, bien qu'à cette époque le dictateur Franco est déjà mort depuis un an et qu'en apparence, on jouit d'un gouvernement dit démocratique. Ce fut un capitaine de l'armée le premier « juge instructeur » que je vis. Quelques mois après, notre dossier fut envoyé au Tribunal d'Ordre Public, un tribunal d'exception « civil » de l'époque de Franco qui restait toujours en vigueur. En avril 1977, je fus remise en liberté provisoire. On ne m'a jamais jugé pour ces faits. J'ai été arrêtée une deuxième fois, aussi en Espagne, accusée d'association illicite et propagande illégale, en 1979 ; on disait à l'époque que l'Espagne était un pays avec une démocratie jeune, mais forte. Loin de là ! Les formes fascistes du pouvoir de l'époque de la dictature restaient toujours en place : même police, mêmes juges, mêmes lois répressives. Et voilà qu'on incarcérait les gens pour leurs idées. Je suis restée quelques mois en prison puis je suis sortie en liberté provisoire sans avoir jamais été jugée pour ces faits.

Ma dernière arrestation en Espagne eut lieu en 1983. J'étais à l'époque militante d'une organisation armée antifasciste, les GRAPO (Groupes de Résistance Antifasciste Premier d'Octobre). Deux ans après ma dernière sortie de prison, j'ai décidé de prendre les armes pour faire face à la sale



guerre qui était en train de se développer en Espagne, pour faire face aux assassinats d'ouvriers qui luttèrent contre la reconversion industrielle, aux assassinats commis des deux côtés des Pyrénées par les bandes para-policières contre les militants politiques, syndicaux et même des citoyens sans aucun engagement politique. J'ai pris les armes pour ouvrir le chemin au travail politique révolutionnaire qu'on ne pouvait presque pas développer. Cette fois je suis restée en prison jusqu'à février 2000, par suite des différentes peines cumulées lors des multiples procès que j'ai dû affronter à cette période.

ICARE : Comment s'est passée ton arrestation en France ?

JOSEFINA : J'ai été arrêtée à Paris, avec mon compagnon, Joaquín Garrido González, le 18 juillet 2002. Lors de cette même opération ont été arrêtés deux autres militants de notre Parti, un membre des Comités pour un Secours Rouge International (organisation de solidarité avec les prisonniers politiques), trois guérilleros des GRAPO et un vieux communiste. Mon compagnon et moi avons été arrêtés dans l'appartement où nous habitons. De noirs gorilles ont enfoncé la porte d'entrée et nous ont jetés par terre en nous frappant partout. Je m'en suis tirée avec une côte cassée et un œil tout bleu. On nous a emmené à la DNAT (Division Nationale Anti-Terroriste) et on y est resté durant quatre jours, en applica-

tion de la législation antiterroriste.

ICARE : Comment s'est déroulée l'enquête internationale au cours de laquelle cette arrestation a eu lieu ?

JOSEFINA : Le juge Bruguière, bien connu parmi les avocats et les milieux politiques pour ses méthodes inquisitoriales, ses menaces en tout genre et son anticommunisme viscéral, a été le juge chargé de notre instruction qui a été réalisée en grande partie par la garde Civile espagnole. Durant trois ans, ils ont construit un dossier plein de manipulations et de mensonges si évidents qu'ils sont vraiment honteux. On pourrait en parler des heures et des heures.

La Garde civile espagnole et son collaborateur parisien ont tenté de cacher la criminalisation de notre Parti avec de supposées données et des renseignements faussés. Ils affirment, par exemple, que le PCE (r) et les GRAPO signent leurs communiqués ensemble, que l'organisation armée soutient économiquement le Parti. Ils mélangent des organismes du PCE (r) et des GRAPO : Comité central avec Commando central ; Commissions Politiques, d'Organisation, de Propagande, d'International avec des divisions de Logistique, de Renseignements, ... Mais ce ne sont que de grossières falsifications et des manipulations que nos avocats et nous-mêmes nous sommes chargés de démonter lors du procès.

Le problème c'est que dans les dites démocraties européennes, on ne peut pas présenter en public la poursuite d'un parti politique. Mais, par ailleurs, ils avaient besoin d'empêcher que plus de 30 ans d'histoire du PCE (r) de défense des intérêts et des objectifs politiques de la classe ouvrière et de dénonciation de la frauduleuse réforme politique du régime fasciste espagnol soient mis en évidence lors du procès. Et ils avaient par contre besoin que soit mis en évidence le montage canaille de l'accusation et le vrai objectif politique caché : la criminalisation des activités politiques du PCE (r).

ICARE : Quel est le motif d'inculpation en Espagne ? En France ? Quels différents groupes concerne t-il ?

JOSEFINA : L'accusation en Espagne et en France est la même : « associations de malfaiteurs en vue de commettre des actes de terrorisme ». Ici et en Espagne, « l'association de malfaiteurs » est un sac juridique large et vague à l'extrême, qui permet tout ou presque tout dans le domaine de la procédure. Il y a des personnes qui la comparent, et ils n'ont pas tort, avec le Patriot Act qui donne un support juridique aux États-Unis aux détentions arbitraires, et illimitées dans le temps, des suspects présumés.

Dans notre cas, cette accusation a eu lieu dans un contexte très particulier. En septembre 2002, le gouvernement espagnol adoptait la « Loi des Partis », qui signifiait la poursuite de tous ceux qui n'étaient pas d'accord avec la pensée unique. À partir de ce moment-là, les mis hors

la loi vont se succéder en cascade. Partis politiques, moyens d'expression, collectifs anti-répressifs, associations culturelles et même les manifestants contre la guerre en Irak seront criminalisés et considérés comme des terroristes. L'arrêt des mis hors la loi du PCE (r), tout un traité de tautologie fondé sur de grossiers mensonges et manipulations, fut dicté le 13 mars 2003. Comme par hasard, quelques jours après que monsieur Bruguière se soit rendu en Espagne, ait eu un entretien avec des autorités politiques et judiciaires et leur reproche le fait qu'il mettait en accusation à leur requête, en France, un parti politique espagnol qui n'était pas illégal en Espagne. Dans cet arrêt, on a criminalisé notre Parti, les Comités pour un Secours Rouge International, l'organisation Croix Noire Anarchiste, et l'association des avocats ALA (Association Libre des Avocats), entre autres. Plus de 20 personnes ont été incarcérées, en France et en Espagne, par suite de cet arrêt, et la plupart est toujours en prison. Et on peut arrêter des centaines, même des milliers de personnes si l'on veut. Nous tous sommes terroristes ! Tout est terrorisme ! Voici le principe.

ICARE : Quelle est ton analyse du comportement de la justice française ?

JOSEFINA : Je n'ai pas une connaissance profonde du système judiciaire français, mais elle n'est pas nécessaire pour savoir qu'il s'agit, en tout cas, d'une justice qui défend les intérêts d'une classe, de la bourgeoisie ; donc, c'est une justice faite à sa mesure, pas à la mesure du peuple. Cela dit, en ce qui concerne les procès à caractère politique, le moins qu'on puisse dire c'est que les procès sont toujours une farce. Lorsque nous allons être jugés, nous savons d'avance que nous allons être condamnés ; en fin de compte, nous luttons contre ce système pourri qu'ils défendent. L'absurde est déjà le principe : la « justice », comme si s'était quelque chose d'impartial, par-dessus tout, même des intérêts de la classe qu'elle représente.

ICARE : Comment se fait-il que la France puisse juger des Espagnols pour des actes « commis » en Espagne ?

JOSEFINA : En théorie, la France ne peut pas juger des Espagnols pour des actes « commis » en Espagne ; c'est pourquoi on a mis en place, il y a longtemps, les procès d'extradition, aujourd'hui devenus « euro-ordres ». Cela dit, ils nous jugent ici, en France, sous l'accusation générique d'association de malfaiteurs, parce qu'ils ont décidé que le seul fait d'être en France avec de faux papiers fait de nous automatiquement des « malfaiteurs en vue de commettre des actes de terrorisme ». En fait, nos avocats se sont bien attaqués à ce principe parce que nous n'avons commis aucun délit en France, sinon le fait d'avoir de faux papiers.

ICARE : Quelle est selon toi la vraie raison de cette incarcération ?

JOSEFINA : Il faut chercher la vraie raison de notre incarcération dans les intérêts politico- judiciaires des autorités espagnoles. En fait, on peut affirmer que notre condamnation fut dictée avant même que nous soyons arrêtés. Le PCE (r) n'avait jamais été condamné pour terrorisme et jusqu'au moment de notre arrestation, il n'y avait aucun mandat d'arrêt contre nous en Espagne, et aucun mandat d'arrêt international n'avait été délivré non plus. L'accusation d'association de malfaiteurs surgissait, comme le monde dans le mystère de la création, du néant. Mais cela faisait partie du plan de ces généreux associés de la Garde civile espagnole. Elle répondait aux intérêts politiques des autorités espagnoles et comptait sur l'accord collaborationniste des autorités françaises. On n'avait besoin de rien de plus.

Le seul rôle du Droit dans cette histoire est de donner un vernis juridique aux décisions politiques préalables. Il est aussi significatif à ce sujet qu'on ait accordé notre extradition en Espagne pour le même présumé délit d' « association de malfaiteurs » pour lequel nous sommes déjà mis en accusation ici, en France. En théorie, personne ne peut être jugé à deux reprises pour les mêmes faits. Mais ils avaient besoin de présenter des charges contre le PCE (r) en Espagne pour soutenir les procès en France. Pour justifier la mise hors la loi du Parti en Espagne, et balayer au passage les membres des Comités pour un Secours Rouge International, des Associations des Parents et des Amis des prisonniers politiques et d'autres organisations anti-répressives et de solidarité, ils avaient besoin de la poursuite en France de la "présumée direction de la bande PCE (r)-GRAPO".

ICARE : Reçois-tu des violences régulières en prison et quel type de violences ? La censure du courrier est-elle courante ? Les permis de visite sont-ils difficilement accordés ?

JOSEFINA : Lorsqu'une personne entre en prison, elle perd l'une des choses les plus appréciables : la liberté. On pourrait croire que la seule chose qu'elle perd est sa liberté. Grosse erreur ! La liberté est le premier maillon d'une chaîne comportant toute une série de choses qu'on tente d'arracher à tout prisonnier. La première de ces humiliations se produit juste au moment où l'on est placé en détention. Ils t'obligent à perdre ton intimité personnelle, soit de bon gré soit par la force. Ton intimité est violée et humiliée jour après jour au cours des nombreuses fouilles à nu qu'ils te font subir dans une prison, la plupart du temps sans aucune raison, simplement parce que « c'est le règlement ! ». Ton intimité est ensuite violée tous les jours avec la censure parfois systématique de ton courrier, de tes parloirs avec tes proches. Ils lisent tes lettres, celles que tu écris et celles que tu reçois, sans aucune raison, simplement parce que « c'est le règlement ! ». Et tu n'as pas non plus le droit de parler avec ta famille, tes amis ou tes proches. Il faut demander une autorisation pour chaque personne qui veut venir te voir et qui doit apporter deux photos carnet et une photocopie recto verso de la carte d'identité. La plupart des demandes sont refusées sans

aucune raison ; seulement parce que le juge ne le veut pas (lorsque tu es prévenu) ou parce que l'administration pénitentiaire ne l'autorise pas non plus (lorsque tu es déjà condamné).

Ils violent aussi ta dignité personnelle. On le sent dans la façon de s'adresser à toi : le détenu reçoit toujours des ordres, la plupart du temps sans droit de réponse. En fait, le détenu n'est qu'un numéro : le numéro d'écrou, le numéro qu'ils te demandent toujours pour t'identifier. C'est une dépersonnalisation des détenus : il s'agit de leur arracher leurs caractères d'identification les plus personnels. Tout cela est accompagné de l'imposition d'une discipline quasi militaire à des personnes qui ne sont pas des militaires, et qui, par conséquent, ne doivent pas être soumis à une telle discipline. C'est une discipline dans le langage, dans les habitudes, dans les comportements qui tendent à faire des détenus presque des robots, des machines qui marchent et qui s'arrêtent à la voix des matons.

Il y a encore une autre chose tout à fait intolérable et qui concerne la santé, ou pour être plus précis, la relation entre le médecin et le patient. Il s'agit du code déontologique, voire la confidentialité du serment d'Hippocrate. Lorsqu'un détenu doit être transféré dans un hôpital, outre les nombreuses mesures de sécurité prises- y compris les menottes aux mains et les entraves au niveau des pieds- le détenu est obligé de voir le médecin et d'être examiné devant les gendarmes et le surveillant de prison qui, bien entendu, écoutent tout l'entretien avec le médecin et, s'il le faut, te voient complètement nu.

L'administration pénitentiaire justifie ces mesures intolérables, qui sont même considérées par différents tribunaux partout dans le monde comme des attaques aux droits fondamentaux des personnes, sous prétexte de veiller à la sécurité. C'est un argument complètement faux. Je peux assurer qu'on peut conjuguer sécurité et dignité, sécurité et intimité. On parle des tortures et sévices dans les prisons d'Irak et de Guantanamo, mais cela arrive aussi tous les jours dans les prisons de la France ; ici, on frappe un détenu jusqu'à lui casser des côtes (ou pire) simplement parce qu'il refuse l'humiliation d'une fouille à nu.

ICARE : À propos des conditions de détention : comment sont les rapports avec les autres détenues ? Comment sont en général les relations entre détenus et matons ?

JOSEFINA : Les rapports avec la plupart des détenues sont toujours bons. Ici, on passe la plupart du temps dans la cellule (il y a deux heures par jour de promenade, c'est tout) ou on participe aux différentes activités. Normalement, l'ambiance générale est bonne. Mais cela n'empêche pas, comme cela arrive d'ailleurs dans la rue, qu'il y ait des conflits de temps en temps entre certaines détenues. Nous, les prisonnières politiques, avons une façon d'affronter la prison très différente de la plupart des détenus. Nous étudions, nous faisons de petits travaux littéraires (même, politiques) pour envoyer à nos amis, nous lisons et nous écrivons pas mal de lettres... Nous menons une vie organisée. On n'a pas vraiment le temps de nous occuper de disputes pour de petites histoires.

Concernant les matons, les relations sont, en général, respectueuses. Mais il y a des disputes de temps en temps lorsqu'ils essaient de t'humilier. Pour nous, la dignité et l'intimité sont des choses « sacrées » et on ne supporte pas qu'on veuille nous dénigrer. Mais s'ils font leur travail et qu'ils nous respectent, alors nous n'avons aucune envie d'être en dispute continue. Nous gardons nos énergies pour développer le travail que nous voulons mener à bien : c'est-à-dire, l'étude des textes des classiques du marxisme-léninisme, l'apprentissage du français ou de l'informatique, la lecture de romans en espagnol et même en français, l'écriture et quand on peut, de petits travaux manuels.

ICARE : Comment s'est déroulé le procès ?

JOSEFINA : Nous sommes vraiment satisfaits du procès que nous avons finalement réussi à faire. Chaque séance a été une vraie bataille, mais dans le sens le plus littéral du mot. Il a fallu se battre pour le droit de défense, le droit à la parole, l'imposant par la force jusqu'à l'expulsion. L'un de nous est expulsé ; l'autre essaie de continuer et se fait aussi expulser. L'autre continue et... on doit « soumettre » la position ennemie et alors oui, alors celui qui a le tour de parole doit « profiter » de la fente qu'on a arrachée pour dire tout ce qu'on peut. Cela nous a coûté quelques « coups » et accrochages, mais dans la deuxième semaine nous avons déjà réussi à les démasquer.

Comme on le sait bien, pour les autorités politiques et judiciaires bourgeoises, que ce soit en France, en Espagne ou dans un autre pays occidental quelconque, c'est un axiome en usage que les idées ne sont pas criminalisées, qu'il n'y a pas de procès politiques, qu'il n'y a pas de prisonniers politiques. Donc, on ne peut pas se défendre de la seule façon que nous pouvons et devons le faire : en expliquant nos idées politiques et les motifs de notre lutte. C'est pourquoi ils ont besoin de ne pas nous laisser nous exprimer. Nous sommes un danger ; nos idées peuvent prendre racines entre les masses populaires et il faut l'empêcher coûte que coûte. Et le Tribunal était fermement décidé à suivre au pied de la lettre les ordres reçus de ne pas nous laisser parler. Mais nous avons réussi à nous faire entendre et à démasquer une bonne partie des mensonges du dossier et même le Tribunal qui s'est toujours targué d'une façon d'agir tout à fait inquisitoriale.

Le bilan est donc positif, bien que nous sachions que nous sommes déjà condamnés. Notre situation personnelle est concluante. En fait, nous avons déjà accompli trois ans de cette condamnation. La seule chose qui nous reste à savoir maintenant c'est combien de plus nous devons encore accomplir. Et on le saura le 12 janvier. Le procureur a demandé des peines allant entre 3 et 10 ans. Pour moi, la peine encourue est de 8 ans.

*Josefina Garcia Aramburu
Prisonnière Politique du PCE (r) -Parti Communiste d'Espagne (reconstitué)
Prison de Fresnes 902670 P / C. 154 / MAF
Allée des Thuyas
94261 Fresnes cedex*

« L'amour sublime implique la plus complète liberté sexuelle. Sans elle, les possibilités de choix demeurent dérisoires. Elle trouve ainsi sa justification dans le but qu'elle permet d'atteindre. Tel n'est pas le cas aujourd'hui, la liberté sexuelle restant dissociée de l'amour sublime [...]. Le rempart des préjugés sexuels a été franchi, mais il dissimulait une fondrière, jadis insoupçonnable, dans laquelle les êtres risquent de s'enliser. Au lieu de l'ascension à laquelle invite l'amour sublime, la licence sexuelle sans horizon ne peut que diminuer l'être humain tout autant que les tabous les plus stricts [...].

Loin de moi l'idée d'opposer la moindre barrière à cette liberté sexuelle nouvellement acquise, puisque l'épanouissement de l'amour sublime n'est concevable que dans une société délivrée de toute entrave. Il n'en reste pas moins que cette concession a été accordée par un monde hostile à l'amour et à toute liberté réelle, parce qu'elle ne menace ni sa structure ni ses idéaux et détourne un instant les hommes de conquêtes plus substantielles. Fidèle à lui-même, ce monde se devait de dissocier le contenu du contenant en les opposant l'un à l'autre pour maintenir l'esprit et la chair séparés et hostiles, comme il persiste à diviser le cœur et la raison et dresse les hommes les uns contre les autres. »

Benjamin Péret, Le noyau de la comète (introduction à l' Anthologie de l'amour sublime).



Sur l' « amour libre »

Les questionnements autour des théories de l'amour libre sont assez souvent évoqués au sein du milieu libertaire. Pas tant dans les différents journaux « anarchistes » il semble que peu de textes aient été écrits finalement sur la question que lors de discussions entre militants. Cependant, la manière dont un type de comportement amoureux et sexuel est préconisé par les rares textes (actuels) que j'ai pu lire comme « le » comportement libertaire en opposition à d'autres façons de vivre me dérange.

Le terme d'emblée –« amour libre »– est agaçant : il sous-entend qu'une pratique amoureuse qui n'entrerait pas dans le cadre qu'on nous propose ne serait forcément pas

*libre. Pourtant la liberté, surtout en ce domaine, peut se sentir et se réaliser de manières diverses et les théories prétendument libertaires deviennent vite étouffantes. Finalement, c'est un discours dogmatique qui est produit et établit de nouvelles normes tout en cherchant à démolir les anciennes.**

Il est à noter que l'expression peut-être entendue un peu différemment selon les gens qui l'utilisent. Certains préfèrent parler de « sexualité libre », étant entendu

qu'on n'aime (souvent, en tout cas !) qu'une personne quand on peut en désirer plusieurs. Pour d'autres, l'amour libre consiste dans le refus du couple ou de la passion amoureuse comme enfermement. Selon la première définition, on met en valeur la dichotomie sexe- amour comme saine et légitime. Effectivement, cette sexualité libre est légitime pour qui vit cette dichotomie, mais je ne pense pas que cette vision des choses constitue la seule « vérité » des émotions et du comportement humains. On ne peut en tout cas la valoriser comme norme de vie sans tomber dans une forme d'autoritarisme (en niant par exemple la possibilité pour certains de s'épanouir réellement dans le cadre d'une relation volontairement exclusive, qui peut être autre chose qu'un avatar de la morale dominante et peut de toute façon relever d'un choix libre). En ce qui concerne la seconde acception du terme, cela revient à peu près au même puisque là encore comment savoir où et quand finit la liberté (des autres) ? On peut avoir une sexualité libérée, vivre de nombreuses expériences et cependant n'être pas libre – c'est-à-dire qu'on peut subir sa sexualité alors même qu'on profite de diverses occasions pour satisfaire ses désirs. Bien sûr, on peut tout aussi bien n'être pas libre dans une vie de couple, lorsque la fidélité est perçue comme un devoir moral et que la sexualité est réprimée au nom de valeurs stupides et castratrices. Mais on peut se sentir libre en se situant ailleurs que dans ces deux extrêmes. L'« amour libre » qui critique principalement les notions de fidélité, de jalousie, apparaît alors comme profondément réducteur.

En entendant certains discours, j'ai l'impression que pour les « partisans » de cette théorie, si l'on parvient à s'épanouir sexuellement et sentimentalement avec une seule personne, c'est certainement qu'on est un « coïné » ou que l'on refoule ses désirs. Si l'on ose exprimer de la jalousie, c'est odieux : on est un esprit de propriétaire issu des vieilles valeurs bourgeoises. Et pour les plus extrêmes, si on ne jubile pas particulièrement à l'idée de mater un film « porno-féministe » (ne serait-ce pas une oxymore ? mais j'avoue ne pas connaître suffisamment le domaine pour tirer des conclusions quant à la possibilité ou non de faire de la pornographie qui puisse être « élévatrice » ; cependant son caractère utilitariste – en tant que palliatif à la réalisation du désir – me fait plutôt en douter : c'est un type de cinéma qui fonctionne essentiellement sur la dépersonnalisation et le chantage des corps, et sur la passivité totale du spectateur qui « consomme », puisque ces films sont réalisés dans l'optique bien précise de répondre a priori aux attentes de ce spectateur – comme d'ailleurs la grande majorité des films « commerciaux » les plus consommés), on est bel et bien un « coïné ».

Il existe bien une jalousie (certainement encore très répandue !) essentiellement destructrice et qui fonctionne sur des instincts de possession et d'amour-propre qui n'ont rien à voir avec l'amour. Mais chacun sait qu'il existe d'autres types de sentiments s'apparentant parfois à de la jalousie, qui sont indissociables des relations humaines pleinement vécues. Vouloir les supprimer est non seulement vain mais déprimant : ce serait tuer l'intensité pour rationaliser les sentiments (même s'il s'agit souvent de trouver un compromis entre la passion telle qu'on la vit et souhaite la construire et la nécessaire liberté de l'autre, sans laquelle cette passion se nie elle-même).

Les sentiments liés à une passion et tout ce qui s'en rapproche plus ou moins ne sauraient être réduits à une norme de vie qu'il conviendrait de respecter pour obte-

nir l'étiquette de « bon militant ».*

Il me semble donc illusoire et attristant de vouloir introduire de force trop de rationalité là où précisément celle-ci est condamnée. Il est bien entendu essentiel de lutter contre toutes les hontes accrochées au sexuel, puisque l'individu ne peut s'épanouir qu'après les avoir détruites entièrement.

Mais une fois le sexe redéfini comme besoin naturel et sain – toute castration provenant d'une morale étant absolument malsaine- il me semble plus constructif et plus profondément libérateur d'aspirer au sexe lorsqu'il est la réalisation d'une passion. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne peut ou ne doit être que cela mais qu'il trouve ici son expression la plus désirable, donc la plus subversive.

Je ne suis pas certaine que la liberté puisse se vivre pleinement dans le sentiment d'une dualité entre amour et sexe, esprit et corps...

En tant qu'anarchistes, nous n'exprimerons jamais assez que nous militons pour la libre disposition de son corps par chacun (droit des enfants à la masturbation, choix libre du ou des partenaires quels que soient les circonstances, l'âge et le sexe...), pour le droit de désirer et d'aimer sans restriction.

Pour autant je trouve regrettable que ce combat conduise certains à militer finalement pour réduire le sexe à des rapports de consommation. Je pense à certains discours à la mode autour de l'« industrie du sexe » (cf la « mode Ovidie » : n'est-ce pas de toute façon abject de promouvoir une industrialisation du sexe, avec la marchandisation des corps et du désir que cela implique ?). Il me semble évident que la société que nous rejetons est avant tout celle où se vendre –de quelque manière que ce soit- est nécessaire. Anticapitaliste, je refuse une société basée sur le travail salarié, donc je combats la prostitution et la misère sexuelle et affective qui la fonde. Il est évident que les « travailleurs du sexe » ont droit au soutien des militants au même titre que n'importe quels travailleurs, si l'on reste dans une démarche « révolutionnaire » qui remet en cause le salariat et l'argent.

Mais je préfère revendiquer une sexualité qui soit le fruit d'une liberté totale, celle-ci refusant à mon avis essentiellement les alibis pseudo - pédagogiques (souvent utilisés par les amateurs de pornographie, il me semble) et tout ce qui tend en dernier lieu à assimiler le corps à une machine dans une argumentation purement hygiéniste.

D'autre part, se complaire à dissocier amour et érotisme comme deux entités distinctes ne me paraît pas la meilleure démarche pour parvenir à dégager la force subversive de l'un et de l'autre.

Charlotte

- *Voire par exemple la « bande dessinée » sur l'amour libre dans le numéro 34 (?) de la publication des Jeunes Libertaires de Toulouse, « Il était une fois la révolution, con ! », qui me semble assez représentatif de ce ton moralisant que j'évoque. Pour autant, c'est un journal qui propose souvent des textes intéressants dont je vous conseille la lecture. Pour contacter les JL : JL, 7 rue St Rémésy, 35000 TOULOUSE.*

- *J'ai trouvé un article dans le numéro 27 du journal d'un groupe de Jeunes Libertaires au titre éponyme datant de 1958 qui me semble significatif. Une personne réagit à propos d'un article où il est question entre autre de l'amour libre. Voici ce qu'il écrit sur le sujet : « Je terminerai en parlant un peu de la liberté sexuelle. Tu t'exprimes dans les termes suivants : « ils sont pour la liberté sexuelle, mais AVEC MODERATION, afin de ne pas tomber dans les excès de certains exaltés... ».*

Mon cher Marcel, être pour la liberté sexuelle ne consiste pas à pratiquer obligatoirement l'amour plural, l'homosexualité, la camaraderie amoureuse, et autres théories. Mais tout simplement à reconnaître pour chacun la liberté de faire en la matière comme il lui convient.

Cela ne signifie pas que je dois agir de la même façon que ceux pour qui je réclame la liberté. J'ajoute qu'en aucune façon ces derniers ne doivent avoir la prétention de me demander de les imiter. Ce qui serait de leur part une attitude autoritaire incontestable.

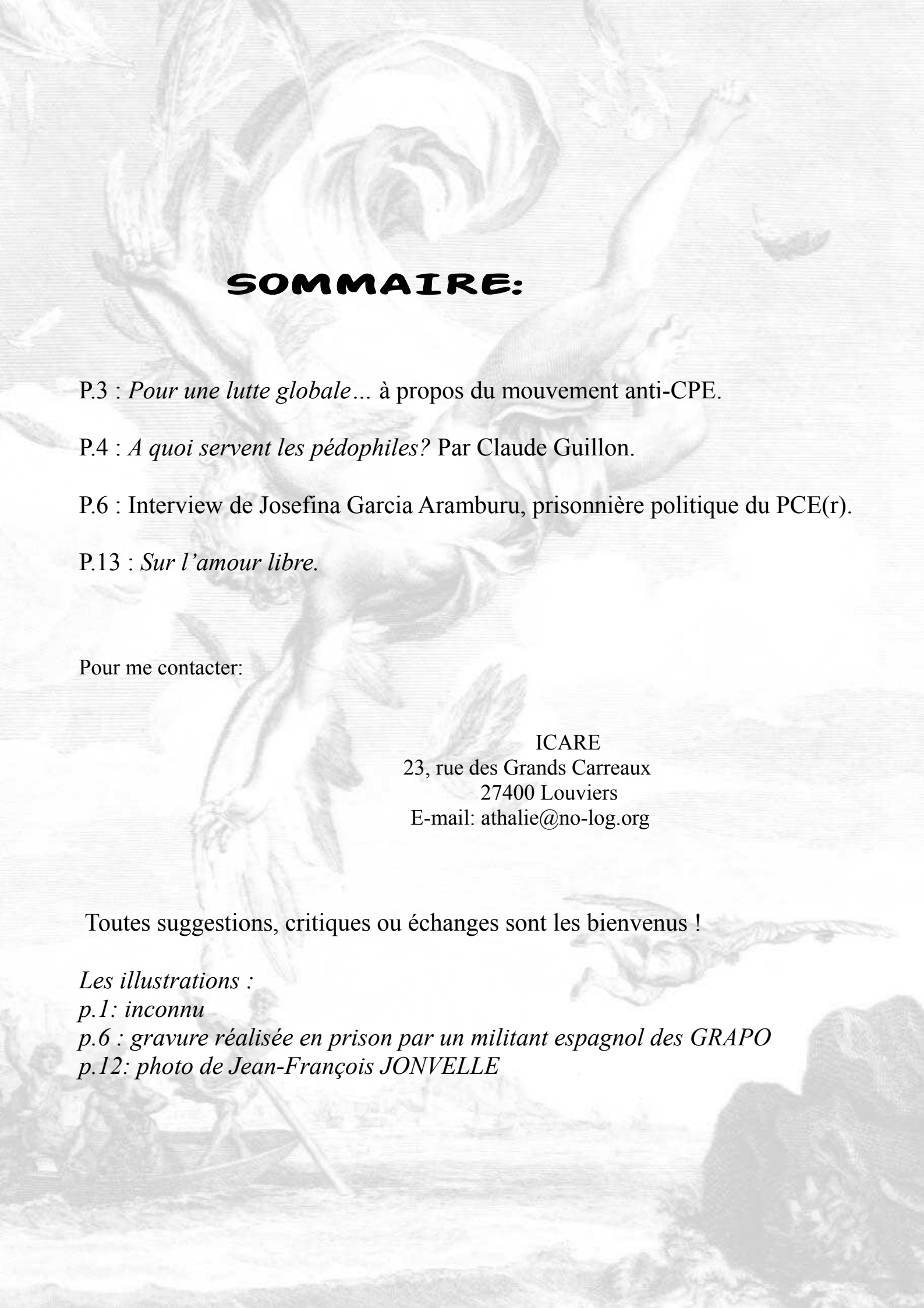
Etre pour la liberté sexuelle cela veut dire combattre la société, ses morales, et ses lois imbéciles qui poursuivent de leurs rigueurs hommes et femmes qui ne font qu'obéir à leur tempérament, leurs goûts, leurs penchants et leurs besoins.

Mais si je ne suis ni homosexuel, ni pour l'amour plural, si j'attends encore qu'on me donne une définition valable de la « camaraderie amoureuse », si je préfère la vie à deux au ménage à trois ou à quatre, par pitié, qu'on n'appelle pas cela de la modération !!! A moins que dans l'esprit de quelques copains il soit nécessaire d'avoir plusieurs compagnes ou compagnons, d'en changer le plus souvent possible, pour démontrer sa liberté, et pour se voir décerner le brevet de l'anarchiste pur et sans reproche [...].

Joaquin »

Pour la conception de « camaraderie amoureuse », voire notamment le texte « Amour libre et liberté sexuelle » de l'anarchiste individualiste Emile Armand publié en 1925, où l'un des chapitres se termine de cette manière qui me semble éloquente : « En amour comme dans tous les autres domaines, c'est l'abondance qui annihile la jalousie et l'envie. Voilà pourquoi la formule de l'amour en liberté, tous à toutes, toutes à tous, est appelée à devenir celle de tout





SOMMAIRE:

P.3 : *Pour une lutte globale...* à propos du mouvement anti-CPE.

P.4 : *A quoi servent les pédophiles?* Par Claude Guillon.

P.6 : Interview de Josefina Garcia Aramburu, prisonnière politique du PCE(r).

P.13 : *Sur l'amour libre.*

Pour me contacter:

ICARE
23, rue des Grands Carreaux
27400 Louviers
E-mail: athalie@no-log.org

Toutes suggestions, critiques ou échanges sont les bienvenus !

Les illustrations :

p.1: inconnu

p.6 : gravure réalisée en prison par un militant espagnol des GRAPO

p.12: photo de Jean-François JONVELLE